

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne Bégin

<https://www.cadre21.org/membres/6b35dbc2d7bb9642ba8f2841>

Date d'obtention : 2024-10-25 09:42:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais regarder les contenus (photos/vidéos) mais plutôt saisir les appareils et les remettre aux policiers.

Il est important d'intervenir rapidement car ça contribue à limiter la propagation.

La trousse est un outil de référence pour se rappeler les étapes de la démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus d'assurance dans mes interventions. Je vais aussi travailler avec les partenaires de mon milieu qui eux, avaient suivi la formation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être à l'écoute de ce qu'ils rapportent, garder des notes des propos et partager aux policiers, mais surtout, de ne pas questionner l'instigateur.